

Questions orales

dit pourquoi les contingents établis en fonction des besoins des localités donnaient lieu à des pêches moins rentables et moins concurrentielles et causaient plus d'ennuis et de souffrance à tous ceux qui comptent sur ce secteur. C'est que en fait, les usines fonctionnent à un niveau très bas par rapport à leur capacité optimale.

Nous devons examiner ces propositions dans le contexte de notre politique traditionnelle qui ne consiste pas à attribuer des quantités précises de poisson à des localités déterminées.

[Français]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

C'est la responsabilité de ce gouvernement de représenter le peuple et non pas la National Sea.

On assiste depuis des années à un gaspillage éhonté de poissons parfaitement comestibles. On les rejette à la mer. Nos ressources et notre environnement doivent être traités avec respect.

Monsieur le ministre, ce gaspillage scandaleux doit cesser. Le ministre peut-il garantir que, dès aujourd'hui, chaque poisson pêché sera utilisé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est le représentant de tous les gens de la région atlantique et non seulement de ceux qui ont des intérêts. . .

[Traduction]

Quant à ceux qui gaspillent le poisson en mer, ils se comportent d'une façon odieuse. Évidemment, il est parfois inévitable de rejeter à la mer les poissons qui sont trop petits, car les filets capturent des poissons de toutes les dimensions.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Je pense que tous les députés admettent ce fait, monsieur le Président.

Nous prenons toutes les mesures possibles, au niveau de la gestion, pour éviter le gaspillage dans tous les secteurs. C'est parce que le secteur hauturier a recours à ce procédé que nous plaçons sur ces navires des observateurs chargés d'enrayer autant que possible ce gaspillage.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le rapport Harris sur les stocks de morue du Nord, attendu depuis longtemps, a été remis aujourd'hui au ministre des Pêches et des Océans. Selon les données scientifiques recueillies par le comité Harris et les témoignages reçus de pêcheurs expérimentés, les stocks de morue du Nord traversent la période extrêmement déli-

cate qui précède le frai et qui est si essentielle au frai lui-même.

Le gouvernement fédéral va-t-il maintenant suivre les conseils de ces pêcheurs expérimentés et annuler les licences de tous les chalutiers étrangers auxquels le gouvernement a accordé un permis de pêche dans notre zone de 200 milles pour 1990, chalutiers qui sont deux fois plus nombreux que les navires de notre flotte hauturière et qui sont trois ou quatre fois plus gros que nos propres bateaux?

Le ministre peut-il nous garantir qu'il va mettre un terme aux activités des navires étrangers qui viennent, en définitive, nuire au frai de la morue du Nord, et qu'il va annuler toutes les licences?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait fort bien que lorsque des navires étrangers pêchent à l'intérieur de la zone économique de 200 milles du Canada, c'est parce que le Canada est obligé de laisser les navires des autres pays membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest avoir accès à nos stocks excédentaires à l'extérieur de la limite de 12 milles.

Les stocks en question n'appartiennent pas au Canada, même si nous sommes les premiers à pouvoir les utiliser au profit de nos pêcheurs et de nos localités comme Canso. C'est pourquoi nous avons fait en sorte que nos propres pêcheurs puissent, en priorité, pêcher 100 000 tonnes de ces stocks excédentaires.

Selon nos documents scientifiques ou nos recherches, rien ne prouve que la pêche dans les zones de frai de la morue a des répercussions sur les stocks de la morue. M. Harris me l'a confirmé lors d'un entretien privé. Nous allons effectuer d'autres recherches sur cette question, mais je tiens à signaler que lorsqu'on a pratiqué la pêche dans les zones de frai de la mer du Nord et des eaux canadiennes dans les années 1960, les stocks des poissons en question ont été abondants dans les années qui ont suivi.

Ainsi, on ne peut répondre à cette question de façon simpliste, comme le député est souvent porté à le faire.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le ministre a déclaré à la Chambre que les espèces qui servent d'aliments aux morues et qui étaient cédées à des étrangers n'étaient que des espèces sous-exploitées et que l'alimentation n'avait rien à voir avec le poids d'une morue.

Aujourd'hui, il vient nous dire que selon les avis qu'il a reçus, le bouleversement des frayères n'influe en rien sur le frai. Il doit tirer ses renseignements d'une boule de cristal.